



COMMUNIQUE DE PRESSE
OCTOBRE 2026

Distribution bio : Accord Bio gagne 27 magasins depuis début 2026 et se rapproche du cap des 300

Avec 292 magasins indépendants, contre 265 en début d'année 2026, Accord Bio poursuit son développement partout en France et se rapproche désormais du cap des 300 adhérents. Cette dynamique s'accompagne de nouveaux profils de commerçants et de nouveaux projets dans plusieurs territoires. Elle intervient alors qu'Éric Natali, président d'Accord Bio, prend de nouvelles responsabilités nationales au sein de la filière bio, renforçant son rôle de porte-parole des réalités de terrain de la distribution spécialisée indépendante

La distribution spécialisée bio représentée au sein de l'Agence Bio

Éric Natali prend ses fonctions de vice-président de l'Agence Bio avec l'ambition de porter la voix du Synadis Bio et de la distribution spécialisée bio au sein de l'instance nationale.

Président d'Accord Bio depuis trois ans et commerçant lui-même, il entend notamment faire entendre la réalité économique des magasins spécialisés, les enjeux auxquels sont confrontés les indépendants et leur rôle dans l'avenir de la filière biologique française.

« Cette responsabilité marque une nouvelle étape dans mon engagement pour la filière. Je veux porter à l'Agence Bio la voix des distributeurs spécialisés et des magasins indépendants. Nous avons une responsabilité collective : redonner de la force à la bio, recréer de la confiance auprès des consommateurs et préparer son avenir. »

Cette prise de fonction intervient à un moment charnière pour la bio, alors que la filière doit répondre simultanément aux évolutions de la consommation, aux enjeux économiques de ses différents acteurs et aux tensions liées notamment aux aléas climatiques.

Accord Bio gagne 27 magasins depuis début 2026 et se rapproche du cap des 300

La nomination d'Éric Natali intervient alors qu'Accord Bio poursuit son développement partout en France. Le réseau rassemble aujourd'hui 292 magasins indépendants, contre 265 en début d'année 2026, soit 27 magasins supplémentaires. Il se rapproche ainsi du cap des 300 adhérents.

Cette dynamique se traduit par de nouveaux projets dans plusieurs territoires : des ralliements sont notamment prévus à Monaco et Menton, tandis qu'une création de magasin est en projet à Montpellier. La Bretagne constitue également l'un des territoires où le réseau connaît actuellement une forte dynamique.

Au-delà du nombre de magasins, Accord Bio voit aussi émerger de nouveaux profils de commerçants et de nouvelles façons d'entreprendre dans la bio. Parmi eux, Libellule, un magasin bio itinérant, illustre cette diversification des modèles qui rejoignent le groupement.

Commerçants indépendants, créations de magasins, concepts itinérants ou points de vente précédemment rattachés à des enseignes structurées : ces profils ont en commun la recherche d'un modèle permettant de bénéficier de la force et des services mutualisés d'un réseau tout en conservant leur indépendance.

Du 20 août au 20 octobre, Accord Bio mène une nouvelle campagne nationale d'adhésion. Natexpo, les 28 et 29 septembre à Lyon, en constituera l'un des principaux temps forts, avec l'objectif **de poursuivre cette dynamique et de se rapprocher des 300 magasins.**

17 ans d'expérience du terrain

C'est depuis 2009 en Bretagne et depuis 2016 dans le Gers qu'Éric Natali a construit son expérience de la distribution bio. En effet, depuis 2016, il est propriétaire avec son épouse du magasin Éléments Terre à Pavie.

17 années au contact des consommateurs, producteurs, fournisseurs et autres commerçants qui nourrissent aujourd'hui sa vision de la filière et sa volonté de rapprocher les décisions nationales des réalités du terrain.

Pour toute demande d'interview ou de visuels :
Contact presse
Agence Comme ils disent
Chloé Méhat – c.mehat@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63

A propos d'ACCORD BIO : ACCORD BIO est un groupement de 292 magasins bio indépendants sans centrale d'achats. Sa mission : défendre une distribution biologique fondée sur la proximité, l'autonomie locale et l'entraide. Le réseau propose à ses adhérents des outils mutualisés (fournisseurs, communication), tout en préservant leur liberté. Il s'engage pour une bio cohérente, accessible et ancrée dans les territoires. Site : www.accord-bio.fr.